

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-298 du 10 Décembre 1993

Chargeant Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Yves YEHOUESSI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation pour compter du 06 Décembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 06 Décembre 1993, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice et de la Législation pendant l'absence de Monsieur Yves YEHOUESSI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Décembre 1993

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MJL-MRP 4 AUTRES MINISTERES
19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-